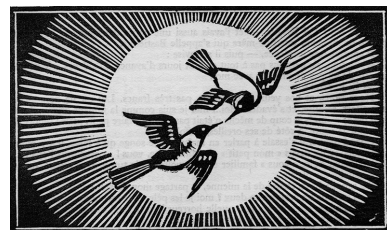


La Gazette



de l'Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre e t e n N o r d C h a r e n t e

N° 5, juin 2005. A.P.A.P.P.A., B.P. 2, 16140 TUSSON.

UN SUCCÈS POUR NOTRE ASSOCIATION

Le Tribunal administratif de Poitiers, le 9 juin 2005, a jugé que l'APAPPA « est fondée à soutenir que la création et l'exploitation d'une réserve d'eau [...] aurait dû être précédée d'une étude d'impact ».

Nous avons attaqué les deux arrêtés préfectoraux autorisant les réserves d'Aigre, d'une part, Les Gours, Mons et Tusson d'autre part. **Suite à ce jugement, la réserve d'Aigre ne peut plus être exploitée et pour les trois autres, les constructions doivent s'arrêter. Toutes les autres réserves construites selon les mêmes principes peuvent être contestées.**

O G M = D A N G E R I M M É D I A T

Bruxelles ayant levé le moratoire sur les OGM, 15 plantes transgéniques sont d'ores et déjà autorisées partout en France. Ainsi, des champs de maïs transgéniques peuvent pousser à votre porte, sans aucune indication, précaution ni contrainte d'aucune sorte. C'est dans ce contexte que deux membres de l'APAPPA ont assisté à une conférence organisée à l'Assemblée Nationale le 2 avril 2005 par un député de la Moselle, sur le thème : « Faut-il avoir peur des OGM ? »

Parmi les conférenciers : Corinne Lepage (présidente du CRII-GEN – comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique¹), Gilles-Éric Séralini (professeur de biologie moléculaire à l'Université de Caen), Pierre-Henri Gouyon (directeur du laboratoire Écologie systématique et évolution au CNRS) et Jean-Marie Pelt

¹ NB. Le CRII-GEN n'est pas un organisme de lutte contre les OGM, mais une association pour un meilleur contrôle des OGM, ce qui est une approche différente.

(président de l'Institut européen d'écologie et botaniste). Voici leurs remarques et leur sentiment général à l'issue de cette journée instructive, mais pas très rassurante.

Il existe un lobbying très actif des grands laboratoires auprès du monde politique national et européen, comme dans le milieu de la recherche où, par manque de fonds publics, le financement est largement assuré par ces laboratoires, ce qui provoque évidemment des fortes pressions sur les chercheurs. Ces pressions peuvent aller jusqu'au gel des carrières ou à l'empêchement de publication des travaux.

Autre fait majeur : depuis quelque temps, les multinationales pharmaceutiques, qui ne produisaient que des médicaments, se tournent à présent vers le domaine de l'alimentation, où les réglementations sont bien moins contraignantes. Les priorités du monde agricole, en ce qui concerne les OGM, sont très différentes de celles de la recherche médicale. Les OGM agricoles d'aujourd'hui paraissent actuellement mal contrôlés et sont au service d'une agriculture intensive, utilisant massivement les pesticides, tout en prenant en otage des agricultures plus respectueuses de l'environnement, de la santé et de la société. Tous les OGM développés pour l'agriculture ont pour caractère transgénique soit la tolérance à un herbicide, soit la production d'un insecticide directement par la plante, soit les deux à la fois. Ainsi, les grands groupes développent des produits visant à rendre le maïs, le colza, le coton, le soja etc., résistants aux herbicides.

Or, la particularité des OGM est qu'il n'y aura pas de réversibilité possible et qu'on ne pourra jamais récupérer les souches d'origine. Lorsque des agriculteurs utilisent des semences génétiquement modifiées, ils doivent obligatoirement les racheter l'année suivante, puisqu'elles sont rendues stériles.

L'équipe du professeur Séralini vient de publier des résultats concernant la toxicité du « Roundup », l'un des herbicides les plus vendus au monde et les plus utilisés avec les plantes OGM :

pollution de l'eau, mais aussi action directe sur la santé humaine. Le « Roundup » est un des perturbateurs endocriniens potentiels.

Le problème des OGM est essentiellement politique. Les maires de communes rurales qui désirent prendre des arrêtés interdisant la culture des OGM sont soumis à des menaces de leur préfet et passibles des Tribunaux administratifs. Les expérimentations en plein champ, après des tests effectués sous serre, devraient être encadrées scientifiquement et non pas seulement par les industriels. Or, ce n'est pas le cas et il est de la compétence d'un maire de prendre de tels arrêtés puisqu'il existe une réelle menace pour l'environnement, ce qui est toujours le cas pour les cultures d'OGM en plein champ (jugement du tribunal administratif de Limoges de mars 2003).

L'abandon du principe de précaution dans la commercialisation des plantes alimentaires génétiquement modifiées, en particulier celles qui produisent ou absorbent des pesticides et celles qui ont été modifiées avec des gènes de résistance aux antibiotiques fait que les risques encourus ne sont ni connus, ni estimés et qu'aucune compagnie d'assurance n'accepte de prendre en charge ce dossier

Nous sommes des cobayes pendant que les industriels engrangent des bénéfices énormes, en compromettant la santé et l'avenir de notre planète.

P. GAY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 JANVIER 2005

RAPPORTS

Excusés Jérôme Lambert, député ; M. P. Mesnard, maire de Mons ; M. Vinzent, maire de Tusson ; Union Midi-Pyrénées nature et environnement ; M. Kerspern (DDASS Angoulême) ; M. Barnet (DDAF Charente) ; M. Boutant, président du CG.

RAPPORT D'ACTIVITES (extraits)

Notre année 2004 a été grandement occupée par des questions de bassines et de pollution de l'eau. À force d'y réfléchir et d'en discuter, au risque de devenir obsessionnel, nous sommes en mesure de vous assurer que sur ces questions environnementales majeures, nous avons raison sur toute la ligne ! Mais il serait plus heureux encore que nos excellentes idées trouvent des applications immédiates dans les faits, ce qui est loin d'être le cas. La bassine d'Aigre a poussé comme un champignon vénéneux, aux Gours comme à Mons et Tusson, les sites retenus pour la construction des réserves ont été bornés cet automne. Des coupes ont commencé dans la forêt de Tusson, des travaux de terrassement ont été signalés sur les lieux de pompage des futures bassines.

[...]

La semaine dernière on pouvait lire dans la *Charente Libre* que le conseil municipal de Jarnac, ayant constaté que le taux « légal » de 50mg/l maximum de nitrates dans l'eau présumée potable est « régulièrement dépassé », a voté... pour décider quelle mesure ? eh bien tout simplement de contourner le

problème en demandant une dérogation de 3 ans pour être autorisé à vendre une eau à un taux maximum de 70 mg/l !!! Attitude lamentable : lâcheté, démission, laisser faire, je m'en foutisme, qui n'est pas sans rapport avec les pratiques mises en œuvre à Saint-Fraigne depuis bien longtemps, où l'eau est rendue « potable », c'est-à-dire présentable aux yeux de l'administration, par le mélange de différents crus : l'eau polluée de surface diluée dans l'eau réputée pure (pour combien de temps encore ?) des nappes profondes.

Aux nitrates s'ajoutent les pesticides qu'on retrouve déjà dans les nappes, et surtout dans les régions où la culture du maïs irrigué est dominante. Jusqu'à quand ? Jusqu'à ce que le taux « légal » de nitrates soit abaissé à 30 mg/l, seuil qui a été annoncé, ou jusqu'à ce que les nappes profondes soient à leur tour touchées par la pollution, et qu'une quelconque fabrication d'eau artificiellement potable ne soit plus possible ?

Voilà plusieurs raisons qui nous ont fait prendre radicalement position contre les bassines. Il n'y a pas à tergiverser sur cette question, ni à dire « c'est compliqué », « il y a du pour et du contre », « c'est peut-être un mieux dans le pire ». Non ; c'est non qu'il faut dire, non pour toutes ces raisons.

La nouvelle majorité du Conseil Régional a globalement tenu ses promesses électorales dans ses déclarations, ses réunions publiques et ses votes. Nous n'avons pas la naïveté de penser que tout change, quand le personnel politique change, mais notons tout de même ces quelques faits :

– Le 3 mai : le Conseil Régional suspend le versement des crédits pour les études de faisabilité des bassines.

– En juin il vote un texte consacré aux problèmes de l'irrigation, qui réclame notamment des études complémentaires contraignantes pour les projets, des engagements nouveaux et des informations pour les bassines déjà autorisées (étude des ressources du bassin, l'économie de gestion des bassines). Ce vote suspend le versement des subventions accordées par la précédente majorité.

Ni le Conseil Régional, ni le Conseil Général de Charente n'ont donc pour le moment versé les subventions réclamées par les irrigants de l'ASA Aume-Couture. Que font dans ce cas les dits irrigants ? Ils contournent l'obstacle et s'adressent directement au gouvernement, qui tient là une revanche sur sa récente déroute électorale, et s'empresse de répondre à leurs attentes. Ainsi, au cas où l'ASA recevrait les fonds nécessaires directement de l'État, ne pourrait-on plus parler pour la construction des réserves de « contrat plan État Région », mais de contrat plan État tout court, ce qui est contraire à l'esprit même du contrat plan. C'est aussi exprimer le plus complet mépris pour le vote démocratique qui a cru s'exprimer au printemps dernier. En attendant que le Tribunal apprécie ce qui pourrait être qualifié, s'il les faits se confirment, de manipulations de fonds publics, nous avons envoyé une lettre de vigoureuse protestation au Préfet de région, le 13 janvier dernier.

Enfin, nous avons, pendant toute l'année 2004, tenté d'expliquer notre position, par plusieurs campagnes de tracts dont une a été lancée avant-hier : ils sont cette fois cosignés par la Confédération paysanne, l'association VIE et pour l'un d'entre eux par Charente Nature et Que choisir. En premier lieu il reste nécessaire d'expliquer ce qu'est réellement une réserve dite de substitution. Beaucoup ont cru, car la promotion officielle de cette technique d'irrigation a été bien faite, que ces réserves se remplissaient par une opération naturelle, ou magique peut-être, l'eau tombant du ciel, ou qu'on « retenait » tout simplement de l'eau qui sinon s'en allait, qu'on abandonnait les prélèvements estivaux pour garder l'eau d'hiver (un hiver à rallonge allant du 15 novembre au 15 avril), et que d'ailleurs, cette eau, les irrigants la « restituaient » l'été ! [...]

En septembre enfin, nous participons pour la première fois aux journées de l'Écologie à Nanclars. Il faisait un temps très doux, dans ce village superbe sous le soleil, et nous y avons passé les plus agréables moments qui soient, et pris de nombreux contacts. C'est sur cette note agréable que je veux conclure.

Jean-Paul Louis

L'Assemblée Générale a été précédée d'une Assemblée générale extraordinaire qui a voté deux modifications de nos statuts.

1. Ancienne rédaction : « L'association prend la dénomination suivante : Association de Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre – A.P.A.P.P.A. »

Nouvelle rédaction : « L'association prend la dénomination suivante : **Association de Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre et en Nord Charente – A.P.A.P.P.A.** »

2. Article 8 des statuts :

dans l'ancienne rédaction, le nom de chaque titulaire est situé en face de la fonction ; il est proposé que les noms ne figurent plus aux statuts afin de faciliter la tâche administrative de l'Association, qui n'aura plus à modifier ses statuts à chaque changement de titulaire d'un poste.

Ces deux modifications sont adoptées à l'unanimité des présents et des adhérents représentés.

ÉLECTION DU BUREAU

Le Président a reçu les démissions de MM. Philippe Josse (secrétaire adjoint) et Michel Prévautel (trésorier) et les candidatures de Mme Catherine ANDRIEUX (Tusson), Georges KOSTINE (Barbezières) et André PUYGRENIER (Courcôme).

D'autre part, les quatre membres du bureau constituant le tiers sortant tiré au sort lors du dernier Conseil d'administration du 6 janvier 2005, MM. Alain COUTURIER, Jean-Pierre LAFITTE, Roger POUX et Jean-Marie VAUTARD, se représentent.

Personne dans la salle ne demandant un vote à bulletin secret, il est proposé de procéder à un vote bloqué à mains levées.

Les trois nouveaux candidats sont élus à l'unanimité.

Les quatre candidats à renouveler qui se représentent sont réélus à l'unanimité moins une voix.

RAPPORT FINANCIER établi par Madame Maryse FAZIO, trésorière et lu par J.-P. Lafitte.

Il s'agit de notre premier exercice comptable intégral correspondant à l'année civile.

La situation financière de l'APAPPA était la suivante à la date du 30 décembre 2004 :

Caisse : 0,00 €

Compte courant postal : **1055,69 €**

Compte épargne : 0,00 €

Solde créditeur : 0,00 €

Les recettes depuis le 31 décembre 2003 jusqu'au 30 décembre 2004 ont été les suivantes :

Cotisations des adhérents : **2550,00 €**

dont 190 € de renouvellement 2004 en portefeuille le 31/12/2003

Subvention : 0,00 €

Intérêt compte épargne : 0,00 €

Soit total recette (cumul recette+report 2003) 2550,00 € + 1055,69 € = **3605,69€**

Les dépenses pendant la même période ont été les suivantes :

Papeterie : 0,00 €

Frais postaux, (tenue compte, boîte postale, timbres) : 200,06 €

Fournitures de bureau : 47,30 €

Documentation, abonnements : 18,00 €

Fournitures, impression de la Gazette (deux numéros) : 64,58 €

Assurances, (prime 2004 de 303,25 € payée en 2003) : 0,00 €

Manifestations : 110,03 €

Adhésion Charente Nature : 39,00 €

Frais divers, AG du 24/01/04 : 32,86 €

Honoraires avocat, réserves de substitution : 2990,00 €

Soit total dépense = 3501,83 €

Ce qui nous laisse au 30 décembre 2004 un compte créditeur de :

103,86 €

Que nous retrouvons :

Au compte postal pour : 103,86 €

Il est d'usage d'indiquer ici que cette réserve sert d'ester en justice si cela est nécessaire.

De ce qui précède, nous pouvons dire que :

Les recettes sont conformes aux prévisions : 2550 € effectifs pour 2180 € de prévision.

Les dépenses réelles sont de 3501,83 € pour une prévision de 3150 €.

Dans ce total, les honoraires d'avocats payés sont de 2990 € pour une prévision de 2000 €.

Nous avons payé en décembre 2004 une partie des honoraires que nous avions programmé de régler en 2005.

Ce qui signifie que nous avons environ 510 € de frais autres que les honoraires.

Il est à noter que l'impression des tracts, gazettes, photocopies, fournitures de bureau diverses ont été assurées par notre Président qui n'a pratiquement rien facturé.

La modicité des frais de timbres nous indique que des « expéditeurs » ne se sont pas faits rembourser.

L'APAPPA les en remercie.

Maryse FAZIO, trésorière.

RAPPORT MORAL

Nous étions quelques-uns à avoir choisi ce petit coin de Charente : l'histoire de petites vies simples.

Lors de nos promenades nous admirions les champs hérissés de haies, les frais pâturages, les rivières limpides, les collines ondulantes.

Au fil des années, disparus les champs hérissés de haies, disparus les frais pâturages, disparues les rivières limpides, disparues les collines ondulantes.

À la place à l'infini des océans de maïs, le nouveau kolkose charentais, et à l'horizon des hauts beffrois austères couleur de plomb, les nouvelles cathédrales.

Nous avons assisté impuissants à l'apparent dépeuplement de ces terres d'abondance et à la confiscation de nos paysages naturels par des affairistes encouragés par des politiques.

Des tensions sont apparues dans la population.

Des résistances ont vu le jour.

Des mouvements sont en marche.

Appeler à une gestion durable et équitable des ressources naturelles, c'est contribuer à instaurer la paix entre les citoyens.

Nous avons pendant longtemps cru bien faire mais aujourd'hui nous voyons les limites de nos orientations.

Dire aux générations futures qu'elles devront trouver de nouvelles voies sinon il leur faudra bientôt aller voir les fleurs des champs, les papillons, les hirondelles dans des réserves.

Continuer à planter des arbres, continuer à planter des haies, c'est résister.

« Ce serait une erreur de croire que ces choses finiront par des chants et des apothéoses » (Victor Hugo).

Mireille LÉGER, Vice-Présidente.

INTERVENTION DE XAVIER DUPUIS (extrait)

La municipalité de Saint-Gourson, à laquelle appartient X. Dupuis, après enquête auprès de ses habitants, enfants compris, a souhaité préserver son environnement et les haies, qui ne sont pas seulement sujet de préoccupation d'écologistes mais aussi de toute une communauté d'habitants attachée à ce patrimoine hérité des anciens. Xavier Dupuis fait l'historique des démarches entreprises depuis avril 2001, auprès de la Diren, du Préfet de Charente, de la DDE, du Conseil général, de la DDAF, avec l'appui de Prom'Haies. Si les chasseurs, randonneurs, écologistes ou simples amoureux de la nature pensent que la qualité de l'environnement est un levier de développement durable pour un espace rural, il n'en reste pas moins que les principaux responsables du paysage, les agriculteurs, continuent d'arracher les haies dans la perspective de l'agriculture industrielle, productiviste et subventionnée. Depuis septembre 2004, des contacts ont repris avec le nouveau paysagiste du Conseil général. Un peu d'espoir !

En conclusion, André Puygrenier cite le cas de Courcôme où des haies ont été arrachées, et Yves Manguy décrit le système qui fait que de nombreux paysans sont éliminés par des répartitions d'aides faites de manière injuste et qui concourent à la disparition des plus petits, absorbés par les plus gros.

Éphéméride

(suite de *La Gazette* n° 4, p. 4)

Juillet 2004. – L'APAPPA diffuse successivement 5 tracts de lutte contre l'agriculture et l'élevage productivistes et fait circuler une pétition contre la porcherie d'Ebréon.

Double page dans *Politis* du 15 juillet : « Pilleurs d'eau en Charente », article entièrement consacré à nos actions. Le titre est prémonitoire (voir ci-dessous au 14 mars).

Août. – Par décision préfectorale, la bassine d'Aigre est remplie de 12000m³ d'eau, afin de maintenir la bâche (culot de remplissage).

10 août. – Rapport partisan du commissaire enquêteur pour la porcherie d'Ebréon. (Nous avons appris avec satisfaction que le sieur Mazeau, qui avait beaucoup sévi dans notre région, a été rayé de la liste des commissaires enquêteurs. L'enquête publique d'Ebréon lui aura été fatale.) Notre pétition recueille 947 signatures ; réponse de l'APAPPA, qui a reçu le soutien des Verts et de la Confédération paysanne, au commissaire enquêteur.

Septembre. – Journées de l'écologie à Nanclars les 25 et 26.

Octobre. – Le 22, conférence sur l'eau organisée par Ségolène Royal et le Conseil Général : nous n'y sommes pas invités, mais une lettre du président de L'APAPPA est distribuée aux participants et lue en partie par Serge Rivet, des Verts.

Recours contre les autorisations préfectorales des réserves d'Aigre, Tusson, Mons et Les Gours : les mémoires sont remis au Tribunal Administratif par notre avocat. Mémoire en intervention des Verts Poitou Charente soutenant notre action.

Novembre. – Le 26, conférence sur l'eau à Quinçay organisée par l'ACEVE (Jean-Claude Pierre conférencier)

25 et 27 novembre : plantation de haies à Bessé, à l'initiative de Jacques Esposito et avec le concours de Prom'haies.

Décembre 2004-janvier 2005. – Distributions de tracts sur différents marchés : Ruffec, Aigre, Rouillac, et dans les communes environnantes.

Janvier 2005. – Le 5, réunion participative sur la gestion des débits d'eau au Conseil Régional.

3 janvier. – Le fondement de la bassine de Vivonne a pété ! 90.000 m³ d'eau sont perdus. Révélation tardive de l'accident.

29 janvier. Assemblée générale de l'APAPPA.

Février. Le 4, participation à la réunion organisée par la Fédération de la Pêche.

Mars. – Le 14, *Charente libre* publie notre reportage aérien sur le bassin de l'Aume-Couture : 8 réserves sur 10 ont été illégalement remplies. Information reprise par FR3 le soir même et par *L'Avenir de Ruffec*.

Le même jour, le Conseil Régional décide néanmoins, droite et gauche confondues, d'accorder les crédits pour les quatre réserves autorisées. Seuls les Verts tentent de s'opposer à cette décision.

Le 15, selon *Charente libre*, le Préfet envoie des enquêteurs pour vérifier nos informations : ils secouent quelques grillages, et constatent sans doute qu'il est difficile de faire l'ascension d'une bassine. Ils tendent l'oreille, aucune des pompes que nous avons entendu pendant l'hiver ne fonctionne ce jour-là. Échec de la mission.

Le 16 : Réunion à la DDAF, à notre demande, sur la question des arrachages de haies.

Le 20, le Préfet déclenche (à nouveau ?) une opération de police de l'eau en ordonnant cette fois à la gendarmerie d'effectuer le même survol que celui que nous avons réalisé. Il y aurait matière à contraventions.

Le 21 : présentation du « Programme Ressources » à Saint-Fraigne : les bassines illégalement remplies ne sont pas évoquées.

Le 30, l'APAPPA condamne la politique de l'eau de Ségolène Royal (lettre ouverte restée sans réponse).

Avril. – Tracts collectifs sur le scandale des bassines avec Charente-Nature, la Confédération paysanne, Que Choisir et V.I.E.

2 avril. – Assemblée générale de Charente Nature.

Le même jour, réunion à Paris sur le thème « Faut-il avoir peur des O G M. ? » (voir ci-dessus).

5 avril. – Réunion Observatoire de l'eau à la Préfecture.

L'APAPPA adresse un dossier technique à la Commission Européenne (Direction générale de l'environnement) à propos des anomalies constatées dans le dossier de la porcherie d'Ebréon. Envoi d'une copie au ministre de l'environnement, au Premier ministre et au préfet de région dans le cadre d'un recours hiérarchique.

Mai. – Le 12, réunion à Angoulême à l'instigation de la M I S E (Mission inter services de l'eau) avec Charente Nature et différentes associations de Pêche.

Le 17, réunion à la Rochelle de Carg'Eau (Collectif Associatif Régional pour la Gestion de l'Eau auquel appartient l'APAPPA).

Juin – Le 9 juin, le Tribunal administratif annule les autorisations de création et d'exploitation des réserves d'Aigre, Les Gours, Mons et Tusson, par deux jugements séparés. Il nous donne ainsi entièrement raison, pour les deux recours que nous avons déposés en 2003 et 2004 et qui réclamaient notamment une étude d'impact ; la Préfecture est condamnée en outre à verser à notre association 800 € par jugement.

14 juin. – *Charente libre* : dans son compte rendu des jugements du Tribunal administratif, sont rapportés ces commentaires de M. Bonnet : « Soit on attaque les bassines pour attaquer les bassines, soit on veut une politique de l'eau ». Voir ci-dessous au 21 juin ce qu'est la « politique de l'eau » selon notre conseiller général.

20 juin. *Charente libre* rapporte qu'une dame de la ville, se présentant comme « ministre de l'écologie », est venue faire une visite amicale aux irrigants de Charente. Cette manœuvre politicienne, quelques jours après une décision de justice et à la veille d'un autre procès, provoquera une vive réaction de Charente Nature (voir ci-dessous).

21 juin. Audience au Tribunal de Ruffec sur les infractions constatées en mars par la Préfecture (remplissage illégal de réserves). Malgré la lettre de soutien inconditionnel aux irrigants inciviques remise par M. Bonnet au Tribunal, les sept contrevenants sont condamnés. L'APAPPA et la Confédération paysanne se sont portées parties civiles et obtiennent un euro symbolique. Compte rendu dans *Charente libre* du lendemain, où l'on apprend qu'un des prévenus, qui est président de l'ASA, administrateur du SIAEP (eau potable) et premier adjoint au maire de la commune où siège notre association, a écopé d'une double peine, parce qu'il a malencontreusement fait passer un document administratif important dans sa machine à laver. Encore une histoire d'eau !

23 juin. Charente Nature remet à la Préfecture une lettre protestant contre la visite de la ministre de « l'écologie » « qui a curieusement oublié sa responsabilité pour endosser celle du Ministre de l'Agriculture », se désolidarise « des mesures prises pour la gestion de l'eau » en 2005 et « renonce désormais à participer à l'observatoire de l'eau, devenu une simple chambre d'enregistrement de décisions dictées par une corporation ». Le Préfet est accusé « de confisquer une partie de ce bien commun [l'eau] au profit d'une activité, la maïsiculture irriguée ».

* Comme en 2004, l'APAPPA participera aux journées de l'écologie à Nanclars, les 24 et 25 septembre 2005. Venez nombreux à cette manifestation sympathique et instructive.

Responsable de la publication : JP Louis. Imprimerie spéciale de l'A.P.A.P.P.A.
Dépôt légal : 2^e trimestre 2005. Reproduction et ventes interdites.